



ÉDUCATION

Le statut
des directeurs
d'école irrite
les syndicats
d'enseignants

PAGE 11

SOCIÉTÉ

Le statut des directeurs d'école irrite les syndicats d'enseignants

À Marseille, Emmanuel Macron a jeté un pavé dans la mare en relançant cette proposition.

CAROLINE BEYER  @BeyerCaroline

ÉDUCATION « Plein de gros mots pour beaucoup de gens. » En annonçant le 3 septembre à Marseille, une expérimentation consistant à permettre aux directeurs d'école de choisir leur équipe d'enseignants, « pour être sûr qu'ils sont pleinement motivés, qu'ils adhèrent au projet », le président Macron a conscience de jeter un pavé dans la mare. Les réactions scandalisées des syndicats, opposés à la mise en place d'un tel pouvoir hiérarchique,

dans un monde où règnent historiquement la « collégialité » et la sacro-sainte « liberté pédagogique » de chaque enseignant, ne se sont pas fait attendre. Mais le chef de l'État sait aussi, à quelques mois des échéances présidentielles, que les questions éducatives feront mouche auprès d'une opinion publique largement excédée par l'immobilisme du « mammoth ».

Face à des syndicats qui dénoncent l'entrée en force du libéralisme dans l'école, Emmanuel Ma-

cron joue la carte de l'innovation. L'expérimentation sera menée, dès la rentrée 2022 - si tant est que l'actuel président soit réélu - à Marseille dans cinquante écoles « laboratoires », dans des zones d'éducation prioritaire. « Il y a des gens qui sont fatigués de travailler trop longtemps dans les quartiers difficiles, a-t-il développé. On doit permettre à nos enseignants de choisir ces quartiers et les projets pédagogiques qui vont avec. Ce n'est pas le cas aujourd'hui. » Si l'expérience est





concluante, elle pourrait être généralisée, a-t-il précisé.

Mesures « hors sol »

Quel citoyen français, en dehors de parents d'élèves avertis, sait qu'un directeur n'est, parmi les enseignants de son école, qu'un « pair parmi les pairs » et que son action est, de fait, forcément « collégiale » ? Un euphémisme pour désigner les contorsions auxquelles un directeur doit se livrer pour obtenir un consensus et mener à bien les projets. Ce directeur n'a aucune autorité hiérarchique sur ses professeurs – leur supérieur étant l'inspecteur de l'Éducation nationale (IEN), qui vient les inspecter tous les cinq à dix ans –, pas plus qu'il n'intervient dans leur affectation ou leur évaluation. Le tout-puissant « barème » fixe les règles du jeu. Dans les collèges et lycées, le chef d'établissement, lui, a un véritable statut. Il participe à l'évaluation des enseignants. Aberrant ?

Pas pour les syndicats d'enseignants majoritaires. « *Le statut de la fonction publique garantit l'égalité de traitement des agents, réplique Guislaine David, au SNUipp, le principal syndicat du primaire. Permettre à un directeur d'école de choisir ses enseignants, reviendrait à casser le système, à basculer dans un fonctionnement libéral, où les critères subjectifs et le clientélisme pourront prendre toute leur place.* » Un tel changement amènerait selon elle à « *caporaliser les choses, en permettant aux autorités académiques de placer les bonnes personnes pour appliquer la politique du ministre.* »

Pour asseoir son propos, le syndicaliste renvoie à une enquête menée en novembre 2020 auprès de 30 000 directeurs, dans laquelle seuls 8 % des sondés évoquent comme piste d'amélioration de leur métier la question du statut du supérieur hiérarchique. « *Jamais il n'y a eu de remontées, que ce soit à Marseille ou ailleurs, selon lesquelles nous sommes face*

à des écoles où les enseignants seraient inadaptés aux projets d'écoles », s'est insurgé Stéphane Crochet, à l'Unsa, syndicat réformiste, avant de dénoncer des mesures « hors sol ».

« *L'école primaire, c'est tellement confortable : le directeur d'école parle dans le vide, l'enseignant fait ce qu'il veut dans sa classe, son supérieur hiérarchique est un inspecteur lointain qui vient le visiter de temps en temps* », lance Pierre Favre, lui-même directeur et représentant du syndicat national des écoles (SNE).

En phase avec Blanquer

Cette organisation, minoritaire dans le paysage syndical enseignant, fait entendre une voix dissonante et applaudit des deux mains l'annonce présidentielle, qui repose sur « *trois mots : liberté, moyen et innovation* ». Je dis : « *Chiche !* » résume Pierre Favre. *Pourquoi ne pas essayer ? Pourquoi un directeur ne pourrait-il pas sélectionner des profs motivés, prêts à relever un défi ? Si des enseignants ont envie de se relever les manches, de gagner plus, ils pourront le faire. Ceux qui ne le veulent pas pourront continuer de végéter dans leur système bureaucratique* », assène-t-il. Alors que les syndicats poids lourds agitent le risque de dérives autoritaires, il dénonce dans les écoles, des « *kibboutz où ces mêmes syndicats imposent leur vision de la pédagogie* ».

Le président instrumentalise-t-il l'école à des fins politiques ? « *En début de quinquennat, Emmanuel Macron avait donné des consignes pour changer les choses de manière quantitative – c'est la mesure de dédoublement des classes –, mais aussi qualitative dans l'éducation prioritaire, rappelle l'historien de l'éducation Claude Lelièvre. Ce qu'il a annoncé à Marseille n'est donc pas une lubie.* » Et il est totalement en phase avec son ministre de l'Éducation.

En 2016, dans son ouvrage

L'École de demain, Jean-Michel Blanquer se positionnait déjà en faveur d'un renforcement des pouvoirs des directeurs d'école et d'un recrutement sur profil des enseignants. En 2019, la loi de transformation de la fonction publique avait mis un terme aux compétences d'affectation des enseignants, détenues jusqu'alors par les syndicats, les privant d'un pouvoir précieux. La proposition de loi Rilhac « *créant la fonction de directeur d'école* », qui repasse à l'Assemblée le 20 septembre, promet donc des débats houleux. D'autant que le Sénat a réintroduit, entre-temps, la question de l'autorité du directeur. ■





Les enseignants ne dépendent pas hiérarchiquement du directeur de leur établissement, mais de l'inspecteur de l'Éducation nationale. ALEXANDRE MARCHI/PHOTOPQR/L'EST REPUBLICAIN/MAXPPP